

Les Burundais appelés à ne pas céder à l'intimidation du pouvoir

RFI, 07 août 2012 Au Burundi, bras de fer entre le collectif contre la vie chère et les autorités Le collectif contre la vie chère qui a déjà organisé avec succès, fin mars, une grève générale pour protester contre des hausses de prix de l'électricité, prévoit d'organiser ce mardi 7 août après-midi dans un grand hôtel de Bujumbura. Une réunion publique en vue de mobiliser la population contre de nouvelles hausses de prix. Comme la loi ne prévoit qu'une simple obligation de déclaration préalable, le pouvoir a dû trouver un moyen pour empêcher sa tenue. Mais la société civile ne s'avoue pas vaincue, et parle même de violation de la Constitution.

La loi burundaise n'autorise le maire de Bujumbura à interdire une telle réunion que si elle est de nature à trouble l'ordre public. Mais comme le pouvoir burundais ne pouvait décemment invoquer un tel motif, il a fallu trouver une astuce qui permette de couper l'herbe sous les pieds de la société civile. Et c'est le maire de la capitale burundaise, Edouard Giswaswa, qui en est chargé. Il vient d'écriter une correspondance aux responsables de tous les hôtels de sa ville laquelle il leur enjoint de ne plus louer leurs salles pour toute activité publique, à moins qu'on ne leur présente une autorisation préalable signée de sa propre main ou par son délégué. La société civile n'a pas été dupe. Pac Nininahazwe, le délégué du Forum pour le renforcement de la société civile, s'est exprimé au nom de quelque 48 organisations membres de ce collectif contre la vie chère, et s'en est pris au maire de Bujumbura accusé de violer la Constitution. L'activiste a donc appelé la population burundaise à ne pas céder à l'intimidation et à se présenter cet après-midi au Front Hotel pour une réunion décisive sur les questions du délestage électrique et d'une hausse récente des taxes sur les bières et autres limonades.